

DECISION
du Comité de Ministres de
l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
à la Cour de Justice Benelux

M (95) 15

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles, le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 20 septembre 1995 de la démission, avec effet au 1er février 1996, de Monsieur C.H. BEEKHUIS de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice des Pays-Bas,

A pris la décision suivante:

Article 1er

Monsieur F.H.J. MIJNSSEN, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à ladite Cour.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1er février 1996.

Fait à Bruxelles, le 29 décembre 1995

Le Président du Comité de Ministres,

J.F. POOS